

# Filière bois



## Une charte pour la qualité du bois de chauffage



A Girolles, l'exploitant forestier, Transa-Bois, est l'un des deux signataires de la charte Centre Bois Bûche dans le Montargois (photo d'archives).

C'est peut-être la fin de consommation du bois bûche de mauvaise qualité. Sous l'égide d'Arbocentre, une quinzaine de professionnels du secteur de la région Centre s'est engagée à respecter la bonne pratique du commerce de bois de chauffage exigée par Bois Bûche France. Validée par les instances de la région Centre, cette démarche vise à garantir un meilleur rendement énergétique à partir de la bonne conservation de la ressource forestière.

### Un combustible sec et propre

« Pour bien chauffer, il faut un bois de qualité et la qualité du bois est fonction de son taux d'humidité », explique Olivier Silberberg, directeur d'Arbocentre. Et d'ajouter : « Nous orientons les consommateurs vers les signataires de la charte Centre Bois Bûche qui se sont tous engagés à utiliser un

humidimètre de référence. Du coup, leur bois produit deux fois plus d'énergie que celui des autres professionnels du secteur. »

La charte régionale exige, en effet, que le consommateur soit informé sur le volume du stère de bois vendu, en fonction de sa longueur, ainsi que sur son taux d'humidité, question de rassurer les clients.

Récolté selon les principes de gestion durable, le bois de chauffage commercialisé par les professionnels du Centre Bois Bûche s'inscrit « dans les normes du label flamme verte », tient à préciser le directeur d'Arbocentre. « Il a aussi l'avantage de ne pas dégager de mauvaises odeurs, synonymes de mauvaise combustion », conclut-il.

A ce jour, deux entreprises du Montargois - à savoir Transa-Bois, à Girolles, et Antoine Pinto, à Saint-Germain-des-Prés - ont signé la charte bois bûche de la région Centre.

Henri Toumaleu

